



Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le
ID : 053-215300633-20230609-20230605-DE

Délibération n° 2023-06-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain

SÉANCE DU 09 juin 2023
Convocation du 05 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 8
Absents ayant donné pouvoir : 1
Absents : 2
Nombre de Votants : 9

Étaient présents : Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY, Julien CUMINET, Rachel FRANÇAIS, Cécilia GERMAIN, Hélène POIZOT, Stéphanie BRICAUD, Hugues GENDREAU, Patrick FOGÈRE.

Absents ou représentés : Gabriel MOUSSAY (pouvoir à Rachel FRANÇAIS), Mélanie ROUSSELET, Éléonore DE TARLÉ.

Secrétaire de séance : Hugues GENDREAU

Objet : Parcours sportif – Demande de subvention

Rapporteur : Rachel FRANÇAIS

EXPOSÉ : Le parcours sportif santé en place depuis une vingtaine d'années est en piteux état. Ce parcours compte actuellement 4 modules : des barres fixes, des barres parallèles, des échelles verticales et des sauts, reconnus non satisfaisant lors du dernier contrôle effectué.

La commune de Châtelain souhaite redynamiser et valoriser ce parcours et le réhabiliter entièrement en remplaçant la totalité des ateliers déjà présents. Les modules disposés tout au long du parcours permettront de travailler aussi bien les membres inférieurs que supérieurs.

Ainsi, seront installés 8 agrès en 100% matériau recyclé issu du tri sélectif et 3 modules en acier tout au long du sentier pédestre de 2,5 kilomètres. Ces matériaux sont écologiques et sans entretien, ils se montreront robustes, notamment face aux intempéries et aux dégradations en tous genres.

Chaque atelier est livré avec un panneau individuel de consigne qui indique les mouvements à effectuer par le biais d'un pictogramme et d'un texte. À chaque station, un QR code renvoie vers une application qui offre des infos sportives et des vidéos, avec des programmes personnalisés. Cette application est gérée par le Département de la Mayenne (par le biais de Vincent Saulnier).

Une association « les Ateliers vie quotidienne » est en cours de création avec pour objectif d'encourager la pratique d'activités physiques et sportives par le plus grand nombre. Cette association prévoit de proposer de la gymnastique douce et du sport adapté.

L'association souhaite s'appuyer sur ces agrès pour proposer ses activités de gymnastique douce et s'engage ainsi à utiliser ce parcours sportifs santé tous les vendredis matin de 9h30 à 11h30.

L'accueil périscolaire et l'école pourront également utiliser ces équipements, en dehors du créneau réservé à l'association.

Le parcours sera accessible 24h/24, gratuitement pour tous les habitants de la commune. Il est ouvert à tous les âges, de l'enfant à l'adulte et permet donc à toute la famille de pratiquer une activité physique.

Ce nouvel équipement correspond aux modalités de financement du « Plan 5000 terrains de sports » mis en œuvre par l'Agence Nationale du Sport et pourrait être subventionné à hauteur de 80%. Ce parcours sportif peut également bénéficier de la subvention départementale « Héritage Mayenne 2024 » à hauteur de 20%. La participation minimale de la commune est de 20% du coût total.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'articule donc comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Total HT	Apports publics	Total HT
Modules du parcours sportifs	11 671,60€	Agence Nationale du Sport	8 133,69€
Travaux de terrassement	684,55€	Département	2 711,23€
Travaux de pose	1 200,00€	Autofinancement	2 711,23€
TOTAL	13 556,15€	TOTAL	13 556,15€

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **D'approuver** le projet du parcours sportif.
- **De statuer** favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité.
- **De l'autoriser** à solliciter, auprès l'Agence Nationale du Sport, l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 133,69 €, s'inscrivant dans le cadre du « Plan 5000 terrains de sports ».
- **D'inscrire** la dépense au budget 2023.
- **De lui donner tout pouvoir** pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 9 voix pour

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

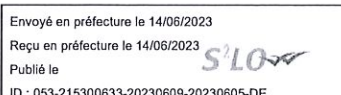
Le secrétaire de séance
Hugues GENDREAU



Extrait certifié conforme,
Le Maire de Châtelain
Rachel FRANÇAIS



Transmis au représentant de l'État le 14 juin 2023.
Publié sur le site internet le 15 juin 2023.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.